Maître d'ouvrage



ALTITUDE LOTISSEMENT

Immeuble Magelan III

509, Contre Allée - Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE

© 02.76.51.05.22

Géomètre-Expert **EO**SE **ÉOMETRE-EXPERT** Maxime Leheurteur

Voie du Futur - B.P. 322 27103 VAL DE REUIL CEDEX Fel: 02 32 40 05 13 GÉOMÈTRE - EXPERT

Département de l'EURE

Commune du VAL DE REUIL

Voie DAGOBERT





Surface de plancher 160 m²

PLAN DE VENTE DU LOT N°B10 Parcelle Section BX n°78p

140619	Dossier n°
07/04/2017	Dressé le
140619.dwg	Nom du fichier Autocad
1/200	Echelle

LÉGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

limite de la zone bleue du PPRI	limite foncière de l'opération	
	limite de la zone bleue du PPRI	L 5223

parcelle d'habitation de maison accolée (moyenne 350m²)

IMPLANTATION BATIE

- IIIII Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m // Dispositif de clôture selon détail A
- Image: Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m // Dispositif de clôture selon détail B
- ■■■ Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m // Dispositif de clôture selon détail C
- Implantation de la façade principale en retrait dans une bande de 2 à 5m
- zone d'implantation limitée à des constructions
- zone non aedificandi
- zone de constructions comprenant un traitement de façade en bois
- sens obligatoire de faîtage principal

ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES

- localisation obligatoire de l'entrée charretière zone d'accès privatif non close)
- localisation obligatoire de l'accès véhicule au lot (accès au garage)
- linéaire d'implantation de l'accès à la parcelle charretière obligatoirement possible, sous forme d'entrée
- localisation obligatoire d'un accès piéton au lot selon le dispositif spécifique

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

- dispositif de clôture de type 1 comprenant plantations
- dispositif de clôture de type 2 comprenant plantations
- ++++++ dispositif de clôture de type 3
- plantation d'une bande de vivaces obligatoire entre deux accès d'entrée charretière selon palette végétale, à l'interstice

TRAITEMENT PAYSAGER SPECIFIQUE

- bande paysagère à l'interface avec les <u>rives de l'Eure</u> obligatoirement plantée selon la palette végétale renseignée dans le règlement
- bande paysagère <u>dédiée à la gestion hydraulique</u> à l'interface avec la zone au sud obligatoirement plantée selon la palette végétale renseignée dans le règlement

Se référer au réglement écrit (pièce PA10 du Dossier de Permis d'Aménager) pour l'ensemble des précisions.

DOSSIER n° 140619

Commune du Val-de-Reuil

Sise Voie DAGOBERT Lotissement "Le Domaine des Noés

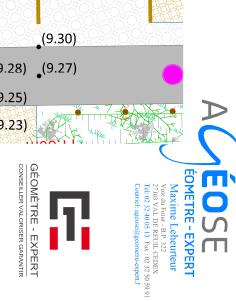
Echelle 1/200

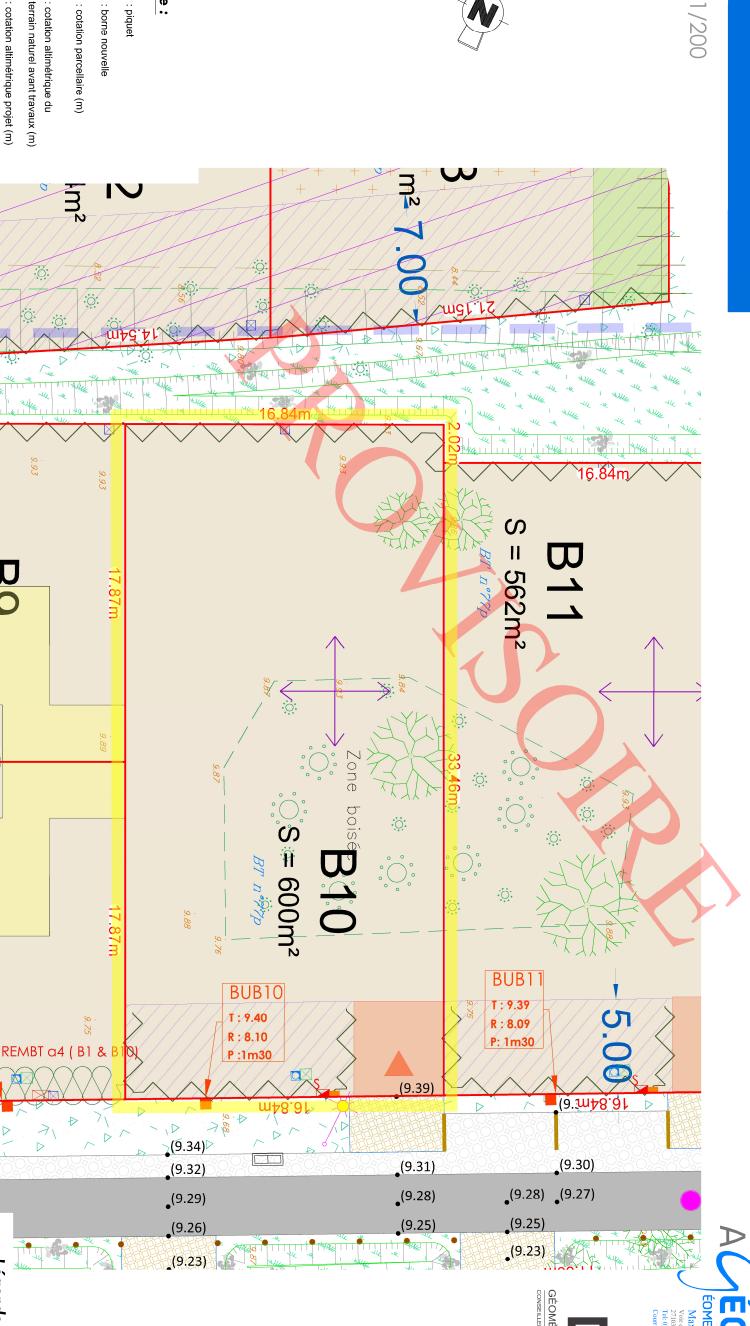
PLAN DE VENTE DU LOT N°B10

Parcelle Section BX n°78p



Immeuble Magelan III
509, Contre Allée - Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
① 02.76.51.05.22 ALTITUDE LOTISSEMENT





XI nº 250

: limite de propriété

• 141.49

: cotation altimétrique projet (m)

terrain naturel avant travaux (m)

11.49m

•

Légende :

140.83

B21 9.20

: cote de remblai

* Le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux

Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

*** Les cotes et superficies sont données à titre endicatif en l'attente des accords sur limite.

: branchement eaux pluviales Ø160 PVC CR8

REMBT a5

S

 $= 286m^2$

m66.31

BUB8

R: 8.09

P:1m30

Légende réseaux :

: branchement éléc. B.T : branchement télécom : branchement eaux usées

: branchement eau potable

: branchement gaz

 $S = 288m^2$

W9

zone remblayée